



LANDKREIS
LUDWIGSBURG

Règles de quarantaine

Si vous vous sentez très malade (fièvre et toux), si vous avez été en contact avec une personne infectée ou si vous avez déjà reçu un diagnostic du coronavirus, vous devez vous mettre immédiatement en quarantaine!

La quarantaine est un isolement temporaire des personnes infectées ou suspectées d'avoir une maladie infectieuse. La mise en quarantaine permet de vous protéger vous même ainsi que vos proches et aussi de nous protéger tous contre l'infection par le nouveau virus corona.

Ainsi Il est très important que vous suiviez les règles suivantes:

1. Vous ne devez pas quitter votre appartement ou votre chambre pendant au moins 14 jours
2. Vous devez respectez les règles d'hygiène prescrites (lavage régulier des mains au savon pendant au moins 30 secondes, garder une distance d'au moins 2 mètres par rapport aux autres personnes, tousser et éternuer dans le creux de votre bras)
3. Vous ne devez pas recevoir de visite
4. Si vous avez besoin d'aide médicale, veuillez appeler un médecin et signaler votre infection.
5. Demandez à vos amis ou à vos voisins de vous aider. Ils peuvent aller faire des courses au supermarché ou acheter les médicaments à la Pharmacie pour vous et simplement les déposer devant votre porte.

Attention: toute violation d'une mise en quarantaine ordonnée sera punie d'une amende ou d'un emprisonnement!

S'il s'avère que vous êtes effectivement malade, le service sanitaire vous donnera des prescriptions supplémentaires que vous devrez suivre sans exception.

Veillez Informer les personnes avec lesquelles vous avez été en contact jusqu'à 2 jours avant l'apparition des premiers signes de la maladie, notamment:

1. Les personnes avec qui vous vivez dans le même ménage
2. Les personnes avec qui vous avez eu des contacts directes pendant au moins 15 minutes, à une distance inférieure à 2 mètres (par exemple lors d'une conversation), également dans les écoles, les jardins d'enfants, dans l'entourage professionnel
3. Les personnes avec qui vous avez eu des contacts, dans des cabinets / cliniques médicales ou lors d'événements (pour autant que cela soit compréhensible).

Attitude à adopter face aux déchets des personnes testées positives ou mises en quarantaine

Tous les déchets des ménages infectés doivent être jetés dans **les bacs à Ordures de couleur noire**.

Autres précautions à prendre:

- les déchets liquides en quantité négligeable doivent être associés à des matériaux suffisamment absorbants pour empêcher leur écoulement au sol pendant leur transport vers le bac à ordures. Par contre les déchets liquides en grande quantité ne doivent pas être déversés dans des bacs à ordures réservés aux restes d'aliments.
- Les déchets doivent être ramassés et mis dans de grands sacs en plastiques solides prévus à cet effet. Bien les fermer lorsqu'ils sont pleins, par exemple en nouant les cordes.
- Les sacs à ordures doivent être placés directement dans les bacs ou les conteneurs et ne doivent pas être placés au sol à côté de ceux-ci.

Tous les autres ménages continuent d'évacuer leurs ordures comme d'habitude afin de ne pas saturer inutilement les installations d'élimination des déchets.